

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT DU CALVADOS

**DES DELIBERATIONS DU**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

CONSEIL MUNICIPAL DE

BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

11

**Séance du 09-05-2022**

Date de la convocation

04-05-2022

Date d'affichage

04-05-2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mai, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire

Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2<sup>ème</sup> Adjoint ;  
Mme Mélanie HERVE ; M. Samuel HAREL (à partir de 19h30) ; Mme Dominique CLERGET ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés : M. Alain GAYET (donne pouvoir à Mme Dominique CLERGET) ; M. Marc CHAZELLE (donne pouvoir à M. Jean-François MOREL) ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD) ; M. Samuel HAREL (donne pouvoir à Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE jusqu'à son arrivée à 19h30)

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

**8. Demande de subvention auprès du Département du Calvados au titre de l'APCR + (Aide aux petites communes rurales) pour l'installation de bornes de défense contre l'incendie**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant que, dans le cadre de l'établissement du plan communal de défense contre l'incendie, il est nécessaire d'installer sur plusieurs années des installations de défense contre l'incendie ;

Considérant que cette opération sera inscrite au Budget de la Commune de Beuvron-en-Auge, en section d'Investissement ;

Considérant que lors du vote du budget 2022 du Département, de nouvelles modalités pour l'aide aux communes ont été votées, avec prise d'effet dès à présent. Ainsi, l'aide aux communes, APCR, a été scindée en 2 catégories de communes, pour distinguer une liste de communes supportant des charges de centralité ; la commune de Beuvron en Auge a intégré ainsi la liste des communes éligibles à l'APCR + ;

Considérant que, de par cette éligibilité de la Commune au titre de l'APCR +, alors que jusqu'à présent, elle avait le droit à 20 000 € d'aide par an (40 000 € de travaux à 50 % d'aide), cette aide passera à 75 000 € d'aide par an (150 000 € de travaux à 50 % d'aide) ;

Considérant que cette aide peut être mobilisée en 1 ou 2 dossiers par an et intervenir pour la plupart des investissements communaux, à l'exception notamment des travaux dans les écoles et de la voirie communale ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Sur la proposition de M. Jérôme Bansard, Maire de Beuvron-en-Auge, et sur sa présentation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide de solliciter du Département du Calvados l'attribution d'une aide financière au titre de l'APCR+ (Aide aux petites Communes rurales) pour l'année 2022, pour l'installation de bornes de défense contre l'incendie ;

Autorise le Maire de Beuvron-en-Auge à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

Dit que la présente délibération sera notifiée au Président du Département du Calvados ;

Le Maire  
Jérôme Bansard

Transmis en Sous-Préfecture  
et exécutoire le ..... 2022